

**MAIRIE DE  
MONTAGNAC**

Si vous souhaitez obtenir des informations adressez-vous à :

SERVICE INSTRUCTEUR  
SERVICE INSTRUCTEUR  
Résidence La Butte Verte  
Boulevard Jacques Monod  
34120 PEZENAS

A RAPPELER DANS TOUTE CORRESPONDANCE

Dossier n° : DP 34162 22 K0139

Reçu le 28/12/2022

Adresse des travaux :

GRATIOT OUEST  
34530 MONTAGNAC

Nature des travaux : Construction d'un abri pour animaux

Destinataire :

Monsieur CAVAILLES BRUNO

ANCIENNE GARE  
VOIE COMMUNALE 9  
34530 MONTAGNAC FRANCE

Objet : Classement **sans suite**  
Décision tacite de rejet

Monsieur,

Par lettre en date du 24/01/2023 vous avez été invité à compléter votre dossier relatif à l'affaire visée ci-dessus.

Ces documents ne m'ont pas été fournis dans les délais requis de 3 mois, soit avant le 24/04/2023. En conséquence, conformément à l'article R 423-39 du Code de l'Urbanisme, votre demande a fait l'objet d'une décision tacite de rejet.

Cette décision ne s'oppose pas au dépôt d'une nouvelle demande.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Fait à MONTAGNAC, le 22 JUIN 2023

M. Yann LLOPIS  
Maire de MONTAGNAC



*(La présente décision est transmise au représentant de l'État dans les conditions prévues à l'article L.421-2-4 du code de l'urbanisme)*

22 JUIN 2023